

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°53/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET, RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD

Convocation et affichage : 14/11/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9

Objet : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 : DESIGNATION ET REMUNERATION AGENT RECENSEUR 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu sur la commune de VALBELLE du 15 janvier au 14 février 2026 et la nécessité de créer d'emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2026.

Monsieur le Maire propose de recruter Mme CAFFIN Brigitte, en qualité d'agent recenseur et de fixer sa rémunération globale à 1 300.00 € brut.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 31 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide la création d'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison : d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2026 ;**
- **Approuve le recrutement de Mme CAFFIN Brigitte en qualité d'agent recenseur pour le recensement 2026**
- **Dit que la collectivité versera une rémunération brute de 1 300 € ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 27 novembre 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

